

Commentaire d'arrêt Perdereau

Par **catelina**, le **29/10/2014** à **21:52**

Bonjour tous le monde ! Voilà j'ai un souci avec l'arrêt Perdereau, je ne trouve pas de plan. J'ai pas mal d'idée mais je ne sais pas comment les organiser. Et ayant une charge de TD ultra sévère qui ne souhaite pas qu'on aille trop dans les revues ou doctrine mais simplement s'appuyer sur le Code Pénal, cela s'avère corcé pour moi ! (j'ai sauté la première année alors pardonnez-moi mes erreurs de méthode)

En l'espèce c'est un homme accusé d'homicide volontaire par strangulation sur un homme qui était déjà mort au moment des faits. Ma question de droit c'est "les actes volontaire mortelles sur un mort constituent-ils une tentative d'homicide volontaire?" La Cour Cass l'arrêt et de l'appel aux motifs que les dispositifs relatés dans l'arrêt et d'appel étaient contradictoire. (il a étranglé la victime avec un lien torsadé alors que dans l'arrêt d'appel c'était avec une barre de fer (= arme avec laquelle le vrai meurtrier avait tué la victime))

Voilà mon problème, j'ai dans mon commentaire essayé d'expliquer pourquoi la Cour de Cass considère qu'il y a bien tentative d'homicide volontaire sur un cadavre. Avec les caractéristiques de la tentative, la volonté de tuer, et le commencement d'exécution. Je souhaite aussi parler de la construction jurisprudentielle faites par la Cour de Cassation, car dans le Code pénal aucun texte ne dit qu'elle répression appliquée dans le cas d'acte de violence sur un mort. Ensuite j'aimerais parler des conséquences de cette décision. Cela permet une prévention sur les tentatives d'homicide volontaire mais aussi autre comme vol etc etc puisque à travers cet arrêt la cour se montre plutôt sévère.

Donc je pensais mettre

I- la tentative d'infraction impossible

A° application stricte de l'article 2 du Code pénal (avec les deux critères qui caractérisent la tentative)

B° une construction jurisprudentielle en l'absence de texte de la part du législateur

II- les conséquences de la décision de cet arrêt

A° Une volonté préventive à l'égard d'autres tentatives

B° ==> là je ne sais pas quoi mettre .. alors à moins de fragmenter mon 1A en deux pour tous décaler mais je crains que le 1A fasse disserter par la suite ...

je vous remercie de votre lecture, et je vous prie de m'excuser si je ne suis pas claire dans mon message ..

Par **catelina**, le **29/10/2014** à **21:55**

Désolée pour les accents circonflexes ma tablette ne veut pas les prendre en compte :/
Au passage m'a prof n'adhère pas au plan du style sens valeur et portée . Elle veut qu'on
décortique la solution .. là aussi mon problème car est se que je dois dire pourquoi la Cour
casse l'arrêt, alors que cela (je pense sauf si je n'ai pas bien compris l'arrêt) que elle n'a rien
avoir avec la tentative d'homicide volontaire sur un mort
(désolée pour les fautes dans mon premier message, je ne me suis pas relue et je ne sais
pas comment faire pour modifier le message)